



**VILLE D'UGINE (SAVOIE)**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 DECEMBRE 2022**

<p><b>NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX</b> EN EXERCICE : 29 PRÉSENTS : 27 REPRESENTES : 02</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> Le 6 décembre 2022</p> <p><b>PUBLICATION SITE INTERNET :</b> Le 19 décembre 2022</p>	<p><b>Président de séance :</b> M. Franck LOMBARD</p> <p><b>Secrétaire de séance :</b> Mme Françoise VIGUET-CARRIN</p> <p><b>Étaient présents :</b> M. Franck LOMBARD, Mme Françoise VIGUET-CARRIN, M. Michel CHEVALLIER, Mme Nathalie MONVIGNIER-MONNET, M. Umberto DIMASTROMATTEO, Mme Agnès CHEVALIER-GACHET, M. Emmanuel LOMBARD, Mme Vanessa PUT DE GIULI, M. Jamel BOUCHEHAM, Mme Sophie BIBAL, M. Mustapha HADDOU, Madame Catherine CLAVEL, M. Simon OUVRIER-BUFFET, Mme Pauline BRESSE, M. Gérard RUFFIER-MONET, Mme Marie-Thérèse BERGERET, M. Nathan EXCOFFIER, Mme Annabelle MOREL, M. Michel VARRONI, Mme Stéphanie LUSSIANA, M. Joseph SCATIGNO, Mme Virginie NAIRE, M. Franck SOUQUET-GRUMEY, M. Jean-Pierre PLAISANCE, Mme Caroline BRULEY, M. Eric FUSS et M. Benjamin BONNIOT-BOUCHET.</p> <p><b>Étaient représentées :</b> Mme Jamila ADEM-EL ATTAOUI ayant donné pouvoir à Madame Catherine CLAVEL, Mme Audine FRECKMANN ayant donné pouvoir à M. Eric FUSS.</p>
--	---

**Délibération n°26**

**Rapporteur : M. Mustapha HADDOU**

**Objet : Subvention exceptionnelle en faveur du Téléthon**

L'AFM-Téléthon est une association qui mène un combat contre des maladies génétiques, rares, évolutives et lourdement invalidantes. L'AFM-Téléthon est pionnière dans la recherche et l'amélioration du quotidien des malades. Trois missions sont au cœur de son engagement : Guérir, Aider, Communiquer.

Chaque année, des associations et des bénévoles organisent des animations partout en France et à l'étranger pour le Téléthon, et participent ainsi à une aventure humaine exceptionnelle et solidaire.

La Ville d'Ugine souhaite soutenir ces actions.

Il est donc proposé d'accorder une subvention exceptionnelle définie sur la base de 0,50 € reversée par entrée au Festival du Jeu et du Jouet 2022.

Le Festival ayant enregistré 2 903 entrées, un montant de 1 451.50€ sera reversé à l'AMF-Téléthon.

La commission municipale a examiné le dossier.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise le versement d'une subvention exceptionnelle à l'AMF-Téléthon, définie sur la base de 0.50 € reversée par entrée vendue au Festival du Jeu et du Jouet 2022, soit 1 451.50€.**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

073-217303031-20221212-20221212\_DE26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2022

Publication : 19/12/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour copie certifiée conforme et exécutoire  
Pour le Maire,  
Michel Chevallier,  
Adjoint au Maire